

Seniors Regional 1 / Unique			Poule B			19		
Samedi	20/09/2025	18H						
53527361	20149.1		Annecy Fc 2- Chambéry Savoie Foot 1			Parc Des Sports N°2 1 Rue Baron Pierre De Coubertin 74000 ANNECY		
Seniors Regional 2 / Unique			Poule D			20		
Samedi	20/09/2025	18H						
53543432	20574.1		Cluses Scionzier Fc 1- Aix Fc 1			Stade Intercommunal 1 283 Rue Paul Zen 74300 CLUSES		
Seniors Regional 2 / Unique			Poule E			24		
Samedi	20/09/2025	19H						
53691016	26519.1		Es Tarentaise 1- St-Priest 2			Stade Joseph Bardassier 1 Avenue Des Thermes Vers La Scie 73600 MOUTIERS TARENTAISE		
Seniors Regional 3 / Unique			Poule H			27		
Dimanche	21/09/2025	15H						
53674742	25510.1		U.S. La Motte Servol 1- Seyssins Fc 1			Complexe Sportif Raoul Villot 2		
	Arbitre assistant 1		ANSELME Erwan			2548629547	37 km	250 Rue Le Cheminet
	Arbitre assistant 2		TOUTIN Steven			1012147661	39 km	73290 LA MOTTE-SERVOLEX
53674870	25572.1		F.C.C.L. 1- Ent. Val D Hyeres 1			Stade Les Gravelles 1		
	Arbitre assistant 1		DJEFFAL Elyamine			2543084035	34 km	264 Route Des Gravelles
	Arbitre assistant 2		THIZY Pierre Adrien			2548616700	69 km	01120 LA BOISSE
Seniors Regional 3 / Unique			Poule I			31		
Samedi	20/09/2025	20H						
53675094	25680.1		F.C. Belle Etoile Me 1- Cluses F.C. 1			Stade De La Grillette		
	Arbitre assistant 1		DA CRUZ Antonio			2544310063	140 km	130 Chemin Du Stade
	Arbitre assistant 2		BARBARROUX Raphael			2520352376	136 km	73200 MERCURY
Dimanche	21/09/2025	15H						
53674924	25597.1		Fc Chambotte 1- Seynod E.S. 1			Stade Philippe Basso 1		
	Arbitre assistant 1		AMARI Abdelkader			2508690968	111 km	435 Route D Orly
	Arbitre assistant 2		CLERET Dominique			2599861499	146 km	Albens 73410 ENTRELACS
Seniors Regional 3 / Unique			Poule J			30		
Samedi	20/09/2025	19H						
53685800	26119.1		Ent.S. Drumettaz Mou 1- Montmelian A. 1			Stade Des Fins 2		
	Arbitre assistant 1		KARABULUT Mehmet			2543493522	15 km	Terrain Annexe
	Arbitre assistant 2		TAYLAN Baris			9604331928	15 km	Chemin Du Fiolage 73420 DRUMETTAZ CLARAFOND
Dimanche	21/09/2025	15H						
53685801	26120.1		Chaponnay Mar 1- Chambéry Savoie Foot 2			Complexe Sportif Gil La Forêt		
	Arbitre assistant 1		THEVENIN Cyril			1529544934	107 km	Rue Du Stade
	Arbitre assistant 2		ARNAUD Vivien			2599864024	119 km	69970 CHAPONNAY
U20 Regional 1 / Unique			Poule Unique			9		
Samedi	20/09/2025	14H30						

U20 Regional 1 / Unique			Poule Unique			9
-------------------------	--	--	--------------	--	--	---

Samedi 20/09/2025 14H30

53625024	21356.1	Chambery Savoie Foot 21- Vaulx Olympiq 21			Stade Michel Vallet
Arbitre assistant 1	HASANI Dren	2546950694	89 km		282 Chemin Du Biollay
Arbitre assistant 2	CRAPPIER Titouan	2547689622	298 km		73000 CHAMBERY

U20 Regional 2 / Unique			Poule C			37
-------------------------	--	--	---------	--	--	----

Samedi 20/09/2025 16H

53625999	21549.1	Eybens Oc 21- Aix Fc 21			Stade Roger Journet
Arbitre assistant 1	HYSENJ Amir	9602187729	5 km		Terrain Ex Ruires
Arbitre assistant 2	BRIOUA Mourad	2558630795	57 km		23 Rue Des Ruires
					38320 EYBENS
53626004	21554.1	Cluses F.C. 21- U.S. La Motte Servol 21			Parc Des Sports Des Esserts 1
Arbitre assistant 1	SEBBAR Ayoub	2546652827	36 km		37 Rue Du Marcelly
Arbitre assistant 2	EL MOUSS Ismail	2547967223	36 km		74300 CLUSES

Samedi 20/09/2025 17H30

53626000	21550.1	F.C. Du Nivolet 21- Seyssins Fc 21			Stade Des Barillettes
Arbitre assistant 1	AMLIL Mohamed	9603345943	53 km		100 Route De La Feclaz
Arbitre assistant 2	BENOIT Remi	2528705595	60 km		Zac Des Barillettes
					73230 ST ALBAN LEYSSE

Dimanche 21/09/2025 12H

53626003	21553.1	Thonon Evian Gg Fc 21- F.C. Belle Etoile Me 21			Stade St Disdille 3
Arbitre assistant 1	GIRAUD AGONI Loucas	2547381966	6 km		Saint Disdille
Arbitre assistant 2	COLAKOGLU Erhan	2547510203	32 km		74200 THONON LES BAINS

U20 District / Unique			Poule A			1
-----------------------	--	--	---------	--	--	---

Samedi 20/09/2025 15H

54001843	53393.1	Fc Chambotte 41- F.C. St Baldoph 41			Stade Francis Ivars
Arbitre centre	BENKEMOUCHE Hamza	2545058539	24 km		101 Route De La Chambotte
					73410 LA BIOLLE
54001844	53394.1	Es Tarentaise 41- J.S. Chamberienne 41			Stade Emmanuel Fresno
Arbitre centre	DUMANDAG Hamza	2544514213	78 km		Bellecombe Tarentaise
					73260 AIGUEBLANCHE
54001845	53395.1	Domessin U.S. 21- Aix Fc 41			Stade Municipal
Arbitre centre	CABY Laurent	2538639517	32 km		Route Du Stade
					73330 DOMESSIN

Samedi 20/09/2025 16H

54001846	53396.1	Cham. Sport 73 41- U.S. La Ravoire 21			Stade Boutron
Arbitre centre	MEGUIRECHE Abdelhafid	2518688766	6 km		Rue Du Grand Champs
					73000 CHAMBERY

Samedi 20/09/2025 17H

54001842	53392.1	U.O.A 41- Ent.S. Drumettaz Mou 41			Parc Des Sports
Arbitre centre	LAMBERLIN Yann	2543284595	67 km		Centre Sportif Du Sauvay
					274-336 Av. Joseph Fontanet
					73200 ALBERTVILLE

D2 / Unique			Poule Unique			8
-------------	--	--	--------------	--	--	---

Samedi 20/09/2025 20H

53975937	52793.1	Cham. Sport 73 1- Laissaud F.C. 1			Stade Boutron
Arbitre centre	PERRON Emmanuel	2548621825	49 km		Rue Du Grand Champs
					73000 CHAMBERY

D2 / Unique			Poule Unique			8
-------------	--	--	--------------	--	--	---

Samedi 20/09/2025 20H

53997852	53284.1	F.C. Du Nivolet 1- Et.S. Le Bourget Du 1	2598614051	17 km	Stade Des Barillettes
Arbitre centre		DUPAYS Christophe			100 Route De La Feclaz
					Zac Des Barillettes
					73230 ST ALBAN LEYSSE

Dimanche 21/09/2025 12H45

53974041	52084.1	U.S. La Motte Servol 2- U.S. Chartreuse Guie 1	2518683608	20 km	Complexe Sportif Raoul Villot 2
Arbitre centre		DURMAZ Tayfun			250 Rue Le Cheminet
					73290 LA MOTTE-SERVOLEX

Dimanche 21/09/2025 15H

53975559	52626.1	F.C. Belle Etoile Me 2- Ent. F. Chautagne 1	2518688766	55 km	Stade De La Grillette
Arbitre centre		MEGUIRECHE Abdelhafid			130 Chemin Du Stade
					73200 MERCURY
53975601	52647.1	U.S. La Ravoire 1- Haute Tarentaise 1	2538639517	5 km	Stade Marcel Basset
Arbitre centre		CABY Laurent			595 Chemin Des Drouilles
					73490 LA RAVOIRE
53997853	53285.1	A.S. Cuines La Chamb 1- Maurienne Ca 1	9602937850	100 km	Stade Communal
Arbitre centre		RAHHALI Mohammed			Rue Du Stade
					73130 ST ETIENNE DE CUINES

D3 / Unique			Poule A			10
-------------	--	--	---------	--	--	----

Dimanche 21/09/2025 15H

53895220	50205.1	A.S. Novalaisienne 1- A. Portugais Croix R 2	2519440980	26 km	Stade Municipal
Arbitre centre		VERDOYA Robin			Route Du Cordonnier
					73470 NOVALAISE
53974381	52162.1	F.C. St Baldoph 1- J.S. Chamberienne 2	2545089997	51 km	Stade Henri Tonda
Arbitre centre		GINIAUX Jonathan			Chemin Du Pont De L Ane
					73190 ST BALDOPH
53974382	52163.1	Domessin U.S. 1- C.A. Yennois 1	2087114304	41 km	Stade Municipal
Arbitre centre		MULLER Johnny			Route Du Stade
					73330 DOMESSIN
53974424	52183.1	Fc Chambotte 3- U.S. Chartreuse Guie 2	2545119545	24 km	Stade Francis Ivars
Arbitre centre		AIT KHOUYA Abdessamad			101 Route De La Chambotte
					73410 LA BIOLLE
53974466	52204.1	Challes S.F. 1- A.S. La Broidoire 1	2543837147	24 km	Stade Bertaiola
Arbitre centre		YILDIRIM Esat			Rue Du Stade
					73190 CHALLES-LES-EAUX
53974467	52205.1	Hfcc 1- F.C. Sud Lac 1	2598630191	21 km	Stade Boutron
Arbitre centre		ACARER Engin			Rue Du Grand Champs
					73000 CHAMBERY

D3 / Unique			Poule B			9
-------------	--	--	---------	--	--	---

Samedi 20/09/2025 20H

53996314	53242.1	U.O.A 2- U.S. Grignon 1	2599863097	52 km	Stade Henry Dujol
Arbitre centre		REMILI Faical			Parc Olympique De Sauvay
					6 Avenue De Winneden
					73200 ALBERTVILLE

Dimanche 21/09/2025 15H

53976753	53115.1	U.S. Modane 1- F.C. St Michel Sp. 1	9602960377	118 km	Stade De Loutraz
Arbitre centre		CHAFAI Bilel			3 Rue Des Lissieres
					73500 MODANE

D3 / Unique			Poule B			9
-------------	--	--	---------	--	--	---

Dimanche 21/09/2025 15H

53976757	53119.1	Montmelian A. 2- U.S.C. Aiguebelle 2				Stade Des Iles
Arbitre centre		AYARI Mohamed	2548233435	17 km		Terrain Annexe
						Avenue Du Gresivaudan
						73800 MONTMELIAN
53996795	53263.1	Coeur Sf 1- A.S. Mont Jovet Boze 1				Stade De L'Avenir
Arbitre centre		NGOM Djiga	9604720547	14 km		Chef Lieu
						73800 CHIGNIN
53998377	53326.1	A.S. D'Ugine 1- As Hte Combe Savoie 1				Stade De Montmain
Arbitre centre		BOUCHER Damien	2544458938	46 km		65 Place Andre Cerbonney
						73400 UGINE

D4 / Unique			Poule A			11
-------------	--	--	---------	--	--	----

Samedi 20/09/2025 20H

53975645	52670.1	Fc Pont 1- A.S. Barberaz 1				Stade Guy Favier 2
Arbitre centre		MADI Ahamada	2568622598	45 km		Rue Adrien Perret
						73330 LE PONT DE BEAUVOISIN

Dimanche 21/09/2025 12H30

53975644	52669.1	U.S. La Ravoire 2- Ent. Val D Hyeres 2				Stade Marcel Basset
Arbitre centre						595 Chemin Des Drouilles
						73490 LA RAVOIRE

Dimanche 21/09/2025 12H45

53975419	52558.1	F.C. St Baldoph 2- Laissaud F.C. 2				Stade Henri Tonda
Arbitre centre						Chemin Du Pont De L Ane
						73190 ST BALDOPH
53975420	52559.1	Hfcc 2- F.C. Sud Lac 2				Stade Boutron
Arbitre centre						Rue Du Grand Champs
						73000 CHAMBERY

Dimanche 21/09/2025 15H

53975072	52385.1	F.C. Du Nivolet 2- Aix Fc 3				Stade Des Barillettes
Arbitre centre		BOUBAKER Ali	2599860559	45 km		100 Route De La Feclaz
						Zac Des Barillettes
						73230 ST ALBAN LEYSSE
53975646	52671.1	U.S. La Motte Servol 3- C.A. Yennois 2				Complexe Sportif Raoul Villot 3
Arbitre centre						360, Rue Du Cheminet
						73290 LA MOTTE-SERVOLEX

D4 / Unique			Poule B			12
-------------	--	--	---------	--	--	----

Dimanche 21/09/2025 12H45

53998158	53306.1	A.S. Cuines La Chamb 2- Maurienne Ca 2				Stade Communal
Arbitre centre						Rue Du Stade
						73130 ST ETIENNE DE CUINES

Dimanche 21/09/2025 15H

53976886	53181.1	Af73 1- Haute Tarentaise 2				Parc Des Sports
Arbitre centre						Centre Sportif Du Sauvay
						274-336 Av. Joseph Fontanet
						73200 ALBERTVILLE
53976888	53183.1	Montagny A.S. 1- F.C. Belle Etoile Me 3				Stade Municipal3
Arbitre centre						Le Bourg
						73350 MONTAGNY
53976889	53184.1	U.S. Grand Mont La B 2- Ent.S. Drumettaz Mou 3				Stade D' Arbine
Arbitre centre		DELHOMME Remy	2544029998	16 km		Route Du Stade
						73540 LA BATHIE

D4 / Unique			Poule B			12		
-------------	--	--	---------	--	--	----	--	--

Dimanche 21/09/2025 15H

53998419	53347.1	Bauges F.C. 1- Villargondran 2				Stade André Thunot 2
Arbitre centre	MAAMRI Said	2548077152	76 km			Base De Loisirs
						Les Îles Du Cheran
						73340 LESCHERAINES
53998420	53348.1	St Remy Un.Sp 1- Cognin Sp. 2				Stade Henri Praz
Arbitre centre						Le Verney
						73660 ST REMY DE MAURIENNE

D1 / Unique			Poule Unique			7		
-------------	--	--	--------------	--	--	---	--	--

Dimanche 21/09/2025 12H45

53998743	53369.1	Fc Chambotte 2- U.S.C. Aiguebelle 1				Stade Philippe Basso 1
Arbitre centre	SOTO Gerard	2510460057	29 km			435 Route D Orly
Arbitre assistant 1	GUENTRAH Cherif	2543284358	29 km			Albens
Arbitre assistant 2	VANNESPENNE Herve	2578614629	59 km			73410 ENTRELACS

Dimanche 21/09/2025 15H

53976620	53048.1	Ent.S. Drumettaz Mou 2- A. Portugais Croix R 1				Stade Des Fins 2
Arbitre centre	PICQUE Ernest	2528728452	79 km			Terrain Annexe
Arbitre assistant 1	AIT KHOUYA Abdessamad	2545119545	12 km			Chemin Du Fiolage
Arbitre assistant 2	MESTACH Jacky	2510208251	116 km			73420 DRUMETTAZ CLARAFOND
53976621	53049.1	Aix Fc 2- U.O.A 1				Stade Giuseppe Garibaldi
Arbitre centre	ACHALHI Mohamed	9602960375	18 km			1600 Boulevard Garibaldi
Arbitre assistant 1	CHAMMY Jamal	2500539293	14 km			73100 AIX LES BAINS
Arbitre assistant 2	LAMBERLIN Yann	2543284595	3 km			
53976623	53051.1	St Pierre Sport 1- J.S. Chamberienne 1				Stade Stéphane Novet
Arbitre centre	GROS Antony	2546183206	55 km			D201g
Arbitre assistant 1	CAMUS Bernard	2599864314	24 km			La Champagne
Arbitre assistant 2	LE BOLLOC'H LENDERS Livio	9604526473	77 km			73250 ST PIERRE D ALBIGNY
53976624	53052.1	Villargondran 1- Es Tarentaise 2				Stade Des Bourguignons
Arbitre centre	CROZIO Cedric	2520349188	100 km			Chemin Des Bourguignons
Arbitre assistant 1	BOUCHELAGHEM Semchdine	2578621717	92 km			73870 ST JULIEN MONT DENIS
Arbitre assistant 2	VINCENT Henri	2568617097	35 km			
53998742	53368.1	U.S. Pontoise 1- Cognin Sp. 1				Stade Guy Favier 1
Arbitre centre	TAYLAN Baris	9604331928	36 km			Rue Adrien Perret
Arbitre assistant 1	DJEHICHE Farid	2520230461	36 km			73330 LE PONT DE BEAUVOISIN
Arbitre assistant 2	HAMADI Mustapha	2520230475	36 km			

Feminin Regional 2 / Unique			Poule C			57		
-----------------------------	--	--	---------	--	--	----	--	--

Dimanche 21/09/2025 15H

53708223	26756.1	Chambery Savoie Foot 1- Am.S. Donatienne 1				Plaine De Jeux Mager 1
Arbitre centre	FREIHER Pierre Louis	2547017009	13 km			Route De La Labiaz
Observateur principal						73000 CHAMBERY
Observateur adjoint 1						

Feminiens Seniors District / Unique			Poule Unique			2		
-------------------------------------	--	--	--------------	--	--	---	--	--

Dimanche 21/09/2025 10H

54502315	55009.1	St Remy Un.Sp 1- Ent. F. Chautagne 1				Stade Henri Praz
Arbitre centre	DESMARIEUX Daniel	2599864008	93 km			Le Verney
						73660 ST REMY DE MAURIENNE
54502317	55011.1	Ent. Aprc Esb 3- Haute Tarentaise 2				Stade André Sandon
Arbitre centre	GUENTRAH Cherif	2543284358	11 km			Rue Du Stade
						73370 LE BOURGET DU LAC

Feminiens Seniors District / Unique			Poule Unique			2
Dimanche	21/09/2025	10H				
54502318	55012.1	Coeur Sf 3 3- U.S.C. Aiguebelle 1				Stade De L'Avenir
Arbitre centre	HAND Fabrice	2546863538	5 km			Chef Lieu
						73800 CHIGNIN
54502319	55013.1	J.S. Chamberienne 1- F.C. La Rochette 1				Stade Jacques Level
Arbitre centre	CORVERA Vanesa	9603463320	105 km			Rue Du General Cartier
						73160 COGNIN
Dimanche	21/09/2025	Matin P2				
54502316	55010.1	Domessin U.S. 1- Non affecté				
U18 Regional 1 / Unique			Poule B			39
Samedi	20/09/2025	17H				
53626348	21681.1	Chambery Savoie Foot 21- Annecy Le Vieux U.S. 21				Plaine De Jeux Mager 1
Arbitre assistant 1	ACHALHI Mohamed	9602960375	4 km			Route De La Labiaz
Arbitre assistant 2	RAHHALI Mohammed	9602937850	35 km			73000 CHAMBERY
U18 Regional 2 / Unique			Poule D			43
Samedi	20/09/2025	15H				
53627385	21949.1	Rcf 07 21- F.C. Du Nivolet 21				Stade De La Plaine 1
Arbitre centre	VALLON Alexis	2545504511	50 km			Rue Pierre De Coubertin
Observateur adjoint 1		A désigner par 8603				07130 ST PERAY
Dimanche	21/09/2025	13H				
53627383	21947.1	Gj La Savoyarde 21- Oullins Casc 21				Stade Des Marais
Arbitre centre	TAYLOR Felix	2546648327	63 km			Rue Du Stade
Observateur adjoint 1						73800 LAISSAUD
U18 Feminin Regional 1 / Unique			Poule Unique			60
Samedi	20/09/2025	16H30				
53655975	23884.1	Chambery Savoie Foot 1- Andrezieux-Bouthéon 1				Stade Armand Seralini
Arbitre centre	POINTET Hugo	2547218793	77 km			Chemin Du Petit Bois
						73000 CHAMBERY
U18 Feminin Regional 2 / 1			Poule C			14
Samedi	20/09/2025	14H30				
53726995	26830.1	Chambery Savoie Foot 2- Annecy Le Vieux U.S. 1				Stade Armand Seralini
Arbitre centre	CHAFAI Bilel	9602960377	13 km			Chemin Du Petit Bois
						73000 CHAMBERY
U16 Regional 1 / Unique			Poule B			66
Samedi	20/09/2025	14H30				
53627645	22077.1	Chambery Savoie Foot 21- Annecy Le Vieux U.S. 21				Plaine De Jeux Mager 1
Arbitre centre	NIGAY Clarence	2546897539	146 km			Route De La Labiaz
Arbitre assistant 1	FREIHER Pierre Louis	2547017009	13 km			73000 CHAMBERY
Arbitre assistant 2	EDDOUM Fatima	9603367433	68 km			
U16 Regional 2 / Unique			Poule D			45
Samedi	20/09/2025	15H				
53628932	22343.1	Gaps 21- Gfa Rv 21				Stade Municipal
Arbitre centre	VANDURME Nathan	2546253438	30 km			Le Bourg
						73520 LA BRIDOIRE
53628934	22345.1	St Martin D Heres Fc 21- F.C. Du Nivolet 21				Stade Auguste Delaune
Arbitre centre	BOSCH Franck	2548610417	75 km			5-13 Rue Henri Revoy
						38400 ST MARTIN D HERES

U16 Regional 2 / Unique			Poule D			45
Dimanche	21/09/2025	15H				
53628935	22346.1		Aix Fc 21- U.S. La Motte Servol 21			Stade Giuseppe Garibaldi
Arbitre centre		BARLET Gabbin	2547052236	38 km		1600 Boulevard Garibaldi
						73100 AIX LES BAINS
U17 D1 / Niveau 1			Poule A			17
Samedi	20/09/2025	15H				
54187014	54076.1		U.S. La Motte Servol 1- Gj La Savoyarde 1			Complexe Sportif Raoul Villot 3
Arbitre centre		MULLER Johnny	2087114304	14 km		360, Rue Du Cheminet
						73290 LA MOTTE-SERVOL
54189392	54157.1		A.S. Barberaz 1- Chambéry Savoie Foot 1			Stade Municipal
Arbitre centre		EXCOFFIER Fabien	2544714574	50 km		14 Bis Chemin Des Pres
						73000 BARBERAZ
Samedi	20/09/2025	16H				
54184360	54059.1		Ent.S. Drumettaz Mou 1- Fc Chambotte 1			Stade Des Fins 2
Arbitre centre		DONNEAUD Gregoire	2546265808	16 km		Terrain Annexe
						Chemin Du Fiolage
						73420 DRUMETTAZ CLARAFOND
Samedi	20/09/2025	17H				
54189109	54140.1		St Pierre Sport 1- U.S. Chartreuse Guie 1			Stade Stéphane Novet
Arbitre centre		GIGANTE Yanis	2548558489	64 km		D201g
Observateur principal		HUNSTEDT Gilles	2543051124	17 km		La Champagne
						73250 ST PIERRE D ALBIGNY
54189393	54158.1		U.S. La Ravoire 2- Gaps 1			Stade Marcel Basset
Arbitre centre		BONTRON Emmanuel	2568618356	32 km		595 Chemin Des Drouilles
						73490 LA RAVOIRE
U17 D1 / Niveau 1			Poule B			18
Samedi	20/09/2025	14H30				
54189092	54123.1		U.S. La Ravoire 1- U.O.A 1			Stade Marcel Basset
Arbitre centre		BOUCHELAGHEM Semchdine	2578621717	21 km		595 Chemin Des Drouilles
						73490 LA RAVOIRE
Samedi	20/09/2025	15H				
54154556	53506.1		Maurienne Ca 1- F.C. Du Nivolet 1			Stade Joseph Gavarini
Arbitre centre		PICQUE Ernest	2528728452	14 km		Rue D Estienne D Orves
						73300 ST JEAN DE MAURIENNE
54154558	53508.1		Ent. Basse Maurienne 1- Cham. Sport 73 1			Stade Communal
Arbitre centre		DURMAZ Tayfun	2518683608	87 km		Rue Du Stade
						73130 ST ETIENNE DE CUINES
Samedi	20/09/2025	16H30				
54189091	54122.1		Aix Fc 1- Ent. Val D Hyeres 1			Stade Giuseppe Garibaldi
Arbitre centre		AYARI Mohamed	2548233435	18 km		1600 Boulevard Garibaldi
						73100 AIX LES BAINS
Samedi	20/09/2025	17H				
54154557	53507.1		F.C. Belle Etoile Me 1- Haute Tarentaise 1			Stade De La Grillette
Arbitre centre		DENEUX Laurent	1020583548	42 km		130 Chemin Du Stade
						73200 MERCURY
U17 D2 / Niveau 2			Poule Unique			23
Samedi	20/09/2025	15H				

U17 D2 / Niveau 2			Poule Unique			23
Samedi	20/09/2025	15H				
54181987	53969.1	F.C. Belle Etoile Me 2- Ent.Chautagne Culoz 1				Stade De La Grillette
Arbitre centre		LE BOLLOC'H LENDERS Livio	9604526473	58 km		130 Chemin Du Stade
						73200 MERCURY
54189063	54094.1	F.C. St Baldoph 1- U.S. Chartreuse Guie 2				Stade Henri Tonda
Arbitre centre		GINIAUX Jonathan	2545089997	51 km		Chemin Du Pont De L Ane
						73190 ST BALDOPH
54189064	54095.1	J.S. Chamberienne 1- Gjuscc 1				Stade Jacques Level
Arbitre centre		SMAILI Mohamed	2588652103	34 km		Rue Du General Cartier
						73160 COGNIN
Samedi	20/09/2025	16H				
54189065	54096.1	Gj La Savoyarde 2- Haute Tarentaise 2				Stade Des Marais
Arbitre centre		NGOM Djiga	9604720547	17 km		Rue Du Stade
						73800 LAISSAUD
Samedi	20/09/2025	Apres-Midi P3				
54181988	53970.1	Et.S. Le Bourget Du 1- Non affecté				
U15 Regional 1 Niveau A / Unique			Poule Unique			48
Dimanche	21/09/2025	12H30				
53629277	22412.1	Chambery Savoie Foot 1- St-Priest 1				Plaine De Jeux Mager 1
						Route De La Labiaz
						73000 CHAMBERY
U15 Regional 1 Niveau B / Unique			Poule B			50
Dimanche	21/09/2025	12H30				
53629594	22544.1	Aix Fc 1- Vaulx E.Velin 1				Stade Giuseppe Garibaldi
Arbitre centre		FOFANA Makan	9602560034	92 km		1600 Boulevard Garibaldi
						73100 AIX LES BAINS
U15 Regional 2 / Unique			Poule D			54
Dimanche	21/09/2025	13H				
53630052	22804.1	F.C. Du Nivolet 1- U.S. La Motte Servol 1				Stade A Lambert
Arbitre centre		EDDOUM Fatima	9603367433	62 km		Route De L'Eglise
						73000 BASSENS
U14 Regional 1 Niveau B / Unique			Poule B			11
Dimanche	21/09/2025	10H				
53630452	23006.1	Aix Fc 21- Vaulx E.Velin 21				Stade Giuseppe Garibaldi
Arbitre centre		REIGNIER Maxime	2547766689	10 km		1600 Boulevard Garibaldi
Observateur principal		LOMBARD Alphonse	2599860606			73100 AIX LES BAINS
Observateur adjoint 1						
U14 Regional 1 Niveau A / Unique			Poule Unique			55
Dimanche	21/09/2025	10H30				
53630188	22874.1	Chambery Savoie Foot 21- St-Priest 21				Plaine De Jeux Mager 1
Arbitre centre		MBACKE Moustapha	9604369729			Route De La Labiaz
Observateur principal						73000 CHAMBERY
Observateur adjoint 1						
U15 D1 / 1			Poule A			13
Dimanche	21/09/2025	10H				

U15 D1 / 1	Poule A	13
------------	---------	----

Dimanche 21/09/2025 10H

54511924 55104.1	U.S. La Motte Servol 2- Chambéry Savoie Foot 2	Complexe Sportif Raoul Villot 3
Arbitre centre	KHAJJOU Ali 2547838351 14 km	360, Rue Du Cheminet
54511925 55105.1	Gaps 1- Fc Chambotte 1	73290 LA MOTTE-SERVOLEX
Arbitre centre	BELLIR Abdelhamid 2546475789 40 km	Stade Guy Favier 2
54511926 55106.1	Ent. Val D Hyeres 1- U.S. Chartreuse Guie 1	Rue Adrien Perret
Arbitre centre	BELLIR Hamza 2547366506 20 km	73330 LE PONT DE BEAUVOISIN
54601056 55386.1	Cham. Sport 73 1- Aix Fc 2	Stade Municipal
Arbitre centre	LEBRETON POTHIN Evan 2548372253 8 km	Le Chef Lieu
54601057 55387.1	A.S. Barberaz 1- U.S. La Ravoire 1	73000 MONTAGNOLE
Arbitre centre	OUTMANI Aymen 9602316922 50 km	Stade Boutron
		Rue Du Grand Champs
		73000 CHAMBERY
		Stade Municipal
		14 Bis Chemin Des Pres
		73000 BARBERAZ

U15 D1 / 1	Poule B	16
------------	---------	----

Dimanche 21/09/2025 10H

54511989 55151.1	F.C. Belle Etoile Me 1- Haute Tarentaise 1	Stade De La Grillette
Arbitre centre	PAROLINI Angelo 2546561891	130 Chemin Du Stade
54604495 55454.1	U.S. La Ravoire 2- Es Tarentaise 1	73200 MERCURY
54604496 55455.1	Ent.Fc Maurienne 1- Maurienne Ca 1	Stade De Loutraz
Arbitre centre	MEROUCHE Zakaria 9602319841 106 km	3 Rue Des Lissieres
54608062 55580.1	Gj La Savoyarde 1- Ent.S. Drumettaz Mou 1	73500 MODANE
Arbitre centre	KHELIL Hadi 9603555118 17 km	Stade Des Iles
54608063 55581.1	F.C. Du Nivolet 2- Ent. Basse Maurienne 1	Terrain Annexe
Arbitre centre	AYDOGAN Emir Efe 2547084876 52 km	Avenue Du Gresivaudan
		73800 MONTMELIAN
		Stade A Lambert
		Route De L'Eglise
		73000 BASSENS

U15 D2 / 1	Poule A	14
------------	---------	----

Dimanche 21/09/2025 10H

54607030 55471.1	U.O.A 1- C.A. Yennois 1	Stade Du Vernay
54607047 55488.1	Ent. Ashcs La Bathie 1- Aix Fc 3	Chemin Du Roy
54607108 55506.1	Ent.Fc Maurienne 2- A.S. Barberaz 2	73460 STE HELENE SUR ISERE
54607160 55541.1	F.C. La Rochette 1- Domessin U.S. 1	Stade Marcel Faure Brac
		Rue Du Stade
		73140 ST MICHEL DE MAURIENNE
		Stade Maurice Rey 1
		Avenue Des Alpes - D925
		La Vergeraie
		73110 LA CROIX DE LA
		ROCHETTE

Dimanche 21/09/2025 12H

54607159 55540.1	Et.S. Le Bourget Du 1- Gj La Savoyarde 2	Stade André Sandon
		Rue Du Stade
		73370 LE BOURGET DU LAC

U15 D2 / 1	Poule B	15
------------	---------	----

U15 D2 / 1	Poule B	15
------------	---------	----

Dimanche 21/09/2025 10H

54607663 55564.1	Fc Chambotte 2- Gjuscc 1	Stade Francis Ivars 101 Route De La Chambotte 73410 LA BIOLLE
54662009 55631.1	St Pierre Sport 1- J.S. Chamberienne 1	Stade Stéphane Novet D201g La Champagne 73250 ST PIERRE D ALBIGNY
54663282 55690.1	F.C. St Baldoph 1- F.C. Belle Etoile Me 2	Stade Henri Tonda Chemin Du Pont De L Ane 73190 ST BALDOPH
54663283 55691.1	F.C. Du Nivolet 3- Ent.S. Drumettaz Mou 2	Stade Des Barillettes 100 Route De La Feclaz Zac Des Barillettes 73230 ST ALBAN LEYSSE
54663284 55692.1	F.C. Sud Lac 1- U.S. La Motte Servol 3	Stade Noël Mercier Rue Pre Fontaine 73420 VOGLANS

U15 D2 / 1	Poule C	24
------------	---------	----

Samedi 20/09/2025 16H

54715750 56618.1	A.S. Mont Jovet Boze 1- F.C.B.E Mercury 3	Stade Maxime Pautot Route Du Camping 73350 BOZEL
------------------	---	--

Dimanche 21/09/2025 10H

54715749 56617.1	Haute Tarentaise 2- Es Tarentaise 2	Stade Albert Martin 356-426 Avenue Du Stade 73700 BOURG ST MAURICE
------------------	-------------------------------------	--

Dimanche 21/09/2025 12H

54715748 56616.1	Bauges F.C. 1- A.S. D'Ugine 1	Stade André Thunot 2 Base De Loisirs Les Îles Du Cheran 73340 LESCHERAINES
------------------	-------------------------------	---

Futsal Regional 2 / Unique	Unique	15
----------------------------	--------	----

Dimanche 21/09/2025 17H

53644462 23785.1	Futsal Picasso 1- A. Futsal Rochette O 1	Gymnase Jean Vilar Allee Jean Vilar 38130 ECHIROLLES
------------------	--	--

Club :		581932		CHAMBERY SPORT 73	
Dossier :	23068155	du	15/09/2025	Coupe C Cortade/ Unique	Unique 54471998 13/09/2025
Personne :	CS - SPORTIVE				
Décision :	101	Amende :	Première non transmission FMI avant 20h	Date d'effet 15/09/2025	Date de fin 15/09/2025 Fin récidive Montant 20,00€

Club :		504263		F.C. LA ROCHETTE	
Dossier :	23068152	du	15/09/2025		
Personne :	CS - SPORTIVE				
Décision :	63	Amende :	Forf. Gener. Seniors Apres Form. Poule	Date d'effet 15/09/2025	Date de fin 15/09/2025 Fin récidive Montant 260,00€

Club :		542485		U.S. MODANE	
Dossier :	23068153	du	15/09/2025	Coupe C Cortade/ Unique	Unique 54472011 14/09/2025
Personne :	CS - SPORTIVE				
Décision :	101	Amende :	Première non transmission FMI avant 20h	Date d'effet 15/09/2025	Date de fin 15/09/2025 Fin récidive Montant 20,00€

Club :		552674		ENT. S. DE TARENTEISE	
Dossier :	23068157	du	15/09/2025	U20 District/ Unique	Poule A 54001838 13/09/2025
Personne :	CS - SPORTIVE				
Décision :	67	Amende :	1 er Forfait journée U20	Date d'effet 15/09/2025	Date de fin 15/09/2025 Fin récidive Montant 52,00€

Club :		532826		F.C. ST BALDOPH	
Dossier :	23068156	du	15/09/2025	Coupe C Cortade/ Unique	Unique 54471994 14/09/2025
Personne :	CS - SPORTIVE				
Décision :	101	Amende :	Première non transmission FMI avant 20h	Date d'effet 15/09/2025	Date de fin 15/09/2025 Fin récidive Montant 20,00€

Total Général :					372,00€
-----------------	--	--	--	--	---------



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE FOOTBALL

PROTOCOLE FÉDÉRAL

EXCLUSIONS TEMPORAIRES (OU « CARTONS BLANCS »)

Août 2025

Ce protocole est établi conformément aux directives de l'IFAB.

CADRE GÉNÉRAL

1. Contexte et finalité

Face à la montée des incivilités sur les terrains de football amateur et aux multiples formes de contestation ou de pression exercées sur les arbitres, la FFF a décidé d'engager une démarche volontariste pour préserver le cadre du jeu, protéger les acteurs et encourager le respect des arbitres.

L'exclusion temporaire par carton blanc s'inscrit dans cette dynamique. Elle propose une réponse claire, immédiatement applicable et proportionnée, en phase avec les réalités du terrain.

Ce dispositif permet de réguler les tensions sans rompre l'équilibre du match, tout en renforçant la dimension éducative de la sanction.

2. Fondement réglementaire

L'exclusion temporaire repose sur les directives révisées de l'IFAB, en vigueur depuis juillet 2024, qui autorisent les fédérations à introduire ce type de mesure dans leurs règlements des compétitions.

Le présent protocole s'inscrit également dans la continuité du cadre réglementaire adopté par la LFA en assemblée générale en 2008, qui avait ouvert la possibilité d'une exclusion temporaire par carton blanc dans certaines catégories de compétitions régionales et départementales.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62



Il s'agit donc d'un dispositif fondé à la fois sur une légitimité réglementaire fédérale antérieure et sur une autorisation actualisée de l'instance internationale qui régit les Lois du jeu, permettant une mise en œuvre cohérente, encadrée et juridiquement sécurisée dans les compétitions amateurs.

3. Objectifs du protocole

Ce protocole poursuit plusieurs objectifs opérationnels et pédagogiques :

- permettre à l'arbitre de disposer d'une réponse immédiate et adaptée à des comportements irrespectueux et contestataires passibles d'avertissement ;
- responsabiliser les joueurs en les confrontant directement à la conséquence de leurs attitudes ;
- soutenir l'autorité de l'arbitre sans alourdir son action, dans une logique de prévention des dérives comportementales.

4. Cadre juridique du traitement des réserves

Le protocole étant rattaché au règlement de la compétition, les éventuelles contestations liées à son application relèvent d'une erreur dans l'exécution du règlement de la compétition, et non d'une faute technique au sens des Lois du Jeu.

En conséquence :

- les réserves déposées sur ce fondement sont instruites par la commission d'organisation compétente ;
- elles ne sont pas traitées par la commission d'arbitrage, dont la compétence se limite aux réserves techniques (article 146 des règlements généraux).

5. Mise en œuvre et suivi

Le protocole est mis en œuvre à titre expérimental, dans les compétitions régionales et départementales volontaires, sous l'égide de la Direction de l'arbitrage (DA) de la FFF.

Un suivi qualitatif et quantitatif sera assuré, avec remontées régulières via un rapport du District ou de la Ligue à exclusionstemporaires@fff.fr. Ce retour d'expérience collectif permettra d'envisager les éventuels ajustements nécessaires.

6. Conclusion

L'actualisation, l'extension et l'harmonisation territoriale du dispositif d'exclusion temporaire s'inscrivent dans une stratégie fédérale de responsabilisation des acteurs et d'amélioration du climat de jeu. Elle offre une réponse concrète aux problématiques des arbitres, tout en renforçant la lisibilité du cadre disciplinaire dans les compétitions amateurs.



Ce protocole, fondé sur l'équilibre entre autorité et pédagogie, marque une étape importante dans la gestion des comportements sur nos terrains.

RÈGLES DE MISE EN ŒUVRE

Article 1 – Objet et finalité du dispositif

L'exclusion temporaire est une mesure disciplinaire à effet immédiat et de durée limitée, consistant à retirer un joueur du terrain sans remplacement possible, en réponse à un comportement « déviant » passible d'avertissement (désapprobation envers une décision de l'arbitre par des paroles ou des actes, attroupement, provocation ou confrontation, attitude irrespectueuse, etc.), à l'exception de toutes les autres infractions passibles d'avertissement au sens de la loi 12, en particulier les fautes « de jeu » (tacles, semelles, coudes, tirages de maillot, poussées, etc.).

Elle a pour objet de sanctionner de manière proportionnée certains manquements au comportement attendu d'un joueur, sans recourir à l'exclusion définitive, tout en préservant l'équilibre sportif de la rencontre.

Article 2 – Champ d'application

L'exclusion temporaire s'applique uniquement dans les compétitions dont le règlement l'autorise expressément. *[Texte à compléter par le District ou la Ligue compétente en fonction de l'organisation de la compétition]*

Article 3 – Personnes concernées

L'exclusion temporaire s'applique exclusivement aux joueurs présents sur le terrain, y compris les gardiens de but. Elle ne concerne pas ici les remplaçants ou les joueurs remplacés, ni les officiels d'équipe.

Article 4 – Notification de l'exclusion temporaire par l'arbitre

L'arbitre notifie l'exclusion temporaire en montrant un carton blanc.

Sur le plan pratique, il indique clairement au joueur concerné la minute à laquelle débute son exclusion et la minute à partir de laquelle il pourra potentiellement réintégrer le terrain, conformément aux modalités prévues à l'article 6.

Cette double indication est donnée oralement au joueur et notée par l'arbitre sur son carton d'arbitrage. Elle permet de sécuriser le décompte, d'éviter toute confusion, et de prévenir les pressions ou contestations en lien avec la durée d'exclusion.



Si le joueur exclu temporairement est le capitaine, alors un autre joueur de champ, appelé « vice-capitaine » et désigné par le capitaine auprès de l'arbitre lors de la signature de la feuille de match avant la rencontre, est nommé pour porter temporairement le brassard de capitaine pour la durée de l'exclusion. Si le « vice-capitaine » ne se trouve plus sur le terrain à cet instant, alors son équipe doit désigner sans délai un nouveau capitaine.

Article 5 – Durée de l'exclusion temporaire

La durée de l'exclusion temporaire est fixée à 10 minutes de jeu effectif, pour toutes les compétitions autorisant ce dispositif.

Article 6 – Décompte et gestion du temps

Le décompte de la période d'exclusion débute à la reprise du jeu après la sortie du joueur. L'arbitre intègre dans ce décompte tout temps de jeu interrompu (remplacements, blessures, célébrations de but, etc.).

Le chronométrage est assuré par l'arbitre. *[Texte à ci-dessous à valider et compléter par le District ou la Ligue en fonction de l'organisation de la compétition]. = Une désignation complémentaire (arbitre assistant ou délégué officiel de match...) peut être prévue par le règlement de la compétition.*

Article 7 – Retour du joueur sur le terrain

À l'issue des 10 minutes, le joueur peut revenir sur le terrain lors du premier arrêt de jeu, après en avoir reçu l'autorisation de l'arbitre. Le retour s'effectue par la ligne de touche, à hauteur de la ligne médiane, sous le contrôle direct de l'arbitre.

Article 8 – Remplacement du joueur exclu temporairement

L'équipe concernée évolue en infériorité numérique pendant toute la durée de l'exclusion temporaire, sans possibilité de remplacement du joueur sanctionné.

À l'issue de cette période, le retour sur le terrain s'effectue :

- soit par le joueur exclu temporairement ;
- soit par un remplaçant inscrit sur la feuille de match.

Article 9 – Conséquences disciplinaires de l'exclusion temporaire

L'exclusion temporaire équivaut à un avertissement disciplinaire.



Lorsqu'un joueur reçoit deux avertissements au cours du même match, il est exclu définitivement. Ce cumul peut prendre l'une des formes suivantes :

1. carton jaune + carton blanc
2. carton blanc + carton jaune
3. carton blanc + carton blanc

L'arbitre exclut alors le joueur en lui montrant un carton rouge. Le joueur est exclu pour le reste de la rencontre et son équipe poursuit la rencontre avec un joueur de moins.

Article 10 – Comportement du joueur pendant l'exclusion temporaire

Pendant l'exclusion, le joueur reste sous l'autorité de l'arbitre. Il demeure dans la zone technique ou à proximité de l'encadrement de son équipe, avec la possibilité de s'échauffer.

S'il commet une nouvelle infraction passible d'un avertissement ou d'une exclusion directe, l'arbitre l'exclut définitivement du match en lui montrant respectivement un carton jaune puis un carton rouge ou directement un carton rouge. Son équipe évolue alors avec un joueur de moins jusqu'à la fin de la rencontre.

Article 11 – Gestion de la fin de période

Si la période d'exclusion temporaire n'est pas entièrement purgée à la fin de la première période, le temps restant est reporté sur la seconde période.

Si l'exclusion temporaire est encore en cours à la fin du match, alors le joueur est considéré comme ayant purgé sa sanction.

Le joueur exclu temporairement est autorisé à participer à la séance de tirs au but, celle-ci constituant une procédure de départage distincte du match et à laquelle l'exclusion temporaire ne s'applique pas.

Article 12 – Cas de sous-effectif lié aux exclusions temporaires

Lorsque plusieurs exclusions temporaires réduisent l'effectif d'une équipe à moins de 8 joueurs sur le terrain, l'arbitre interrompt définitivement la rencontre.

Il indique ce motif sur la feuille de match et rédige un rapport circonstancié à destination de *[Texte éventuel à compléter par le District ou la Ligue en fonction de l'organisation de la compétition]*.



Article 13 – Traitement des réserves

L'exclusion temporaire constitue une disposition dérogatoire aux Lois du Jeu, dont l'application est conditionnée à son intégration explicite dans le règlement de la compétition concernée.

Lorsqu'une équipe formule une réserve relative à une erreur d'application du présent dispositif, celle-ci relève d'un manquement au règlement de la compétition. Elle est donc instruite par la commission d'organisation compétente, conformément aux procédures de gestion des réserves administratives ou réglementaires.

Ce type de réserve ne constitue pas une réserve technique au sens des Lois du Jeu et n'est pas examiné par la commission d'arbitrage.



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE FOOTBALL

PROTOCOLE FÉDÉRAL

CONTESTATIONS D'UN OFFICIEL D'ÉQUIPE ET EXCLUSIONS TEMPORAIRES DU CAPITAINE (OU « CARTONS BLANCS POUR UN OFFICIEL D'ÉQUIPE »)

Août 2025

Ce protocole constitue un dispositif expérimental, issu du plan d'action fédéral visant à renforcer la protection des arbitres, adopté par le COMEX de la FFF lors de sa séance du 13 juin 2025.

PRÉAMBULE

Face à la montée des incivilités sur les terrains de football amateur et aux multiples formes de contestation ou de pression exercées sur les arbitres, la FFF a décidé d'engager une démarche volontariste pour préserver le cadre du jeu, protéger les acteurs et encourager le respect des arbitres.

L'exclusion temporaire par « carton blanc » s'inscrit dans cette dynamique. Elle propose une réponse claire, immédiatement applicable et proportionnée, en phase avec les réalités du terrain. Elle permet de réguler les tensions sans rompre l'équilibre du match, tout en renforçant la dimension éducative de la sanction.

Dans le cadre de l'extension du dispositif d'exclusions temporaires, la FFF a souhaité expérimenter une nouvelle mesure destinée à lutter contre les contestations ou comportements « déviants » des officiels d'équipe depuis la surface technique.

Cette mesure responsabilise non seulement les officiels de chaque équipe, mais également les capitaines. Elle prévoit de lier la présence du capitaine sur l'aire de jeu au comportement de l'officiel.

Ainsi, si un officiel d'équipe inscrit sur la feuille de match (entraîneur ou dirigeant) se rend coupable de désapprobation des décisions de l'arbitre, par paroles ou par gestes, alors il reçoit un carton blanc. Ce dernier oblige alors le capitaine à quitter le terrain de jeu pendant dix minutes, cette exclusion temporaire étant la conséquence du comportement inadapté de l'officiel.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

87, Boulevard de Grenelle, 75738 Paris Cedex 15 - T. +33 (0)1 44 31 73 00 - F. +33 (0)1 44 31 73 73 - FFF.fr

N° TVA Intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 62



Cette disposition repose sur une logique simple : faire du capitaine et de l'officiel d'équipe deux pivots indissociables et incontournables du respect de l'autorité arbitrale et du bon comportement de l'équipe.

Cette mesure, complémentaire aux sanctions prévues par les Lois du Jeu, poursuit un double objectif :

- **prévenir les débordements** en agissant dès les premiers signaux d'escalade verbale ou comportementale ;
- **impliquer directement les capitaines et les officiels** dans la gestion comportementale de leur équipe.

L'exclusion temporaire du capitaine consécutive à un comportement répréhensible d'un officiel de son équipe, constitue donc une réponse collective et pédagogique à des attitudes contestataires publiques provenant du banc de touche.

RÈGLES DE MISE EN ŒUVRE

Introduction

Dans le cadre du développement du dispositif d'exclusions temporaires (ou « cartons blancs »), ce protocole complémentaire introduit un usage particulier de la mesure à visée collective, c'est-à-dire lorsque le comportement contestataire émane non pas d'un joueur, mais d'un officiel d'équipe inscrit sur la feuille de match (entraîneur ou dirigeant).

Article 1 – Principe

Lorsqu'un officiel d'équipe (entraîneur ou dirigeant), inscrit sur la feuille de match, adopte un comportement contestataire et public à l'encontre des décisions de l'arbitre, ce dernier peut lui adresser un carton blanc, dans le cadre des pouvoirs disciplinaires qui lui sont conférés par les Lois du Jeu. Cette sanction emporte immédiatement l'exclusion temporaire du capitaine de l'équipe concernée, dans les conditions générales d'application du protocole fédéral relatif aux exclusions temporaires.

Article 2 – Fondement du dispositif

Cette mesure s'inscrit dans un cadre expérimental validé par la FFF, visant à impliquer les capitaines et les officiels dans la régulation des comportements de leur équipe.

Elle constitue une modalité pédagogique exceptionnelle, complémentaire aux sanctions individuelles prévues par les Lois du Jeu.



Article 3 – Modalités d'application

L'arbitre interrompt le jeu et adresse un carton blanc à l'officiel d'équipe qui vient de se rendre coupable de désapprobation des décisions par paroles ou par gestes.

Avec un bras tendu à l'horizontale en direction du capitaine de cette équipe, il indique ensuite que ce carton implique l'exclusion temporaire du capitaine pour une durée de dix minutes de jeu effectif.



Durant cette période, l'équipe joue avec un joueur en moins. Un autre joueur de champ, appelé « vice-capitaine » et désigné par le capitaine auprès de l'arbitre lors de la signature de la feuille de match avant la rencontre, est nommé pour porter temporairement le brassard de capitaine.

Si le capitaine est le gardien de but, alors c'est le « vice-capitaine » qui est concerné pour effectuer les dix minutes d'exclusion temporaire.

L'officiel d'équipe sanctionné par le carton blanc peut demeurer dans la surface technique pendant les dix minutes d'exclusion temporaire.

Article 4 – Limitation d'usage

Chaque équipe ne peut recevoir qu'une seule exclusion temporaire de son capitaine par match en conséquence d'un carton blanc adressé à l'un de ses officiels sur le banc de touche.

En cas de nouveau comportement contestataire d'un encadrant de la même équipe, l'arbitre applique les sanctions individuelles prévues par les Lois du Jeu (avertissement ou exclusion de l'encadrant), sans recourir à une nouvelle exclusion temporaire du capitaine.



Article 5 – Retour en jeu

À l'issue des dix minutes de jeu effectif :

- le capitaine peut réintégrer le terrain après autorisation de l'arbitre ;
- il peut reprendre la fonction de capitaine et porter le brassard, si l'équipe le décide.

Article 6 – Mention sur la feuille de match

L'arbitre indique :

- le motif de la décision concernant l'officiel : carton blanc consécutif à un comportement contestataire ;
- la minute de la décision ;
- l'identité du joueur ayant assuré la fonction de capitaine durant la période d'exclusion temporaire.

Article 7 – Nature et effets de l'exclusion temporaire

L'exclusion temporaire du capitaine est une mesure spécifique, distincte de l'avertissement (carton jaune) et de l'exclusion définitive (carton rouge) prévues par les Lois du Jeu.

Pendant la durée de l'exclusion (dix minutes de jeu effectif), le capitaine concerné ne peut participer au jeu. Son équipe évolue avec un joueur en moins, sans remplacement possible.

Le retour du capitaine sur le terrain est conditionné à l'écoulement effectif de la durée de la sanction et à l'autorisation de l'arbitre.

Article 8 – Règle de cumul avec les autres sanctions

L'exclusion temporaire du capitaine dans le cadre d'un carton blanc adressé à un officiel d'équipe ne correspond pas à une sanction disciplinaire adressée au capitaine. Elle n'est donc pas cumulable aux cartons blanc et/ou jaune que la capitaine aurait déjà pu recevoir.

Lorsqu'un officiel d'équipe reçoit deux avertissements au cours du même match, il est exclu définitivement. Ce cumul peut prendre l'une des formes suivantes :

1. carton jaune + carton blanc ;
2. carton blanc + carton jaune ;
3. carton jaune + carton jaune.

Cette exclusion définitive est immédiate et doit être mentionnée dans le rapport d'après-match.



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE FOOTBALL

PROTOCOLE FÉDÉRAL

PAUSES D'APAISEMENT (OU « TEMPS MORTS »)

Août 2025

Ce protocole est établi conformément aux directives de l'IFAB.

1. Définition

La pause d'apaisement est une interruption temporaire du match, décidée par l'arbitre, dans le but de désamorcer une situation de tension manifeste entre les deux équipes.

Elle vise à :

- **prévenir** toute escalade conflictuelle ;
- **restaurer** un climat serein et respectueux nécessaire à la poursuite du jeu ;
- **rappeler** à chacun (joueurs, capitaines, responsables d'équipe) les règles de comportement et de responsabilité collective.

Sa durée est laissée à l'appréciation de l'arbitre, en fonction des circonstances et du climat observé.

2. Fondement réglementaire

La pause d'apaisement s'appuie sur la Loi 5 des Lois du Jeu, qui permet à l'arbitre d'interrompre temporairement le match lorsqu'il estime que les conditions ne sont plus réunies pour poursuivre la rencontre dans un climat serein et maîtrisé.

Cette mesure relève exclusivement de l'appréciation de l'arbitre, dans le cadre de sa mission de gestion de la rencontre.



3. Situations justifiant le recours à la pause

L'arbitre peut décider d'instaurer une pause d'apaisement dans les cas suivants :

- montée progressive de tensions entre joueurs des deux équipes ;
- enchaînement de provocations, gestes d'humeur ou comportements à la limite de la sanction disciplinaire ;
- refus collectif d'apaisement après un arrêt de jeu tendu ;
- atmosphère conflictuelle persistante, sans faute individuelle caractérisée ;
- comportement excessif ou agitation des responsables d'équipe susceptible de détériorer le climat de la rencontre.

Remarque : la pause d'apaisement ne remplace en aucun cas les sanctions prévues par les Lois du Jeu.

Tout comportement constituant une infraction disciplinaire (propos menaçants, contestation collective, gestes agressifs, etc.) doit être immédiatement sanctionné selon les procédures réglementaires (avertissement ou exclusion).

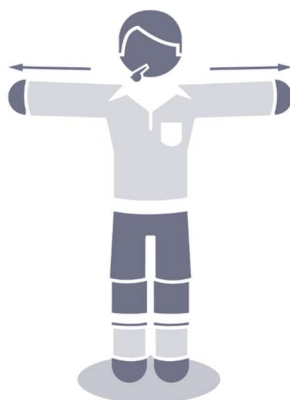
4. Procédure de déclenchement

L'arbitre interrompt le jeu par un coup de sifflet.

Il indique clairement la pause par **la gestuelle du « temps mort » (mains en « T ») par-dessus la tête.**



L'arbitre **demande à tous les joueurs de se rendre dans leur surface de réparation** respective en écartant latéralement les bras et en effectuant un geste de poussée vers l'extérieur au niveau des épaules.





Cette consigne vise à éviter toute interaction négative avec les adversaires ou les spectateurs. Un joueur qui quitte sa surface sans autorisation peut être averti (carton jaune).

L'arbitre invite ensuite dans le rond central :

- les deux capitaines ;
- les deux entraîneurs ;
- et toute autre personne jugée utile (par exemple : le délégué, le responsable de la sécurité, etc.).

Il explique les raisons de l'interruption, ce qu'il a observé et les attentes pour la reprise.

Il rappelle aux responsables d'équipe leur rôle de maîtrise et d'apaisement.

Il informe les autres officiels du match (arbitres assistants, 4^{ème} arbitre, délégué).

5. Reprise du jeu

L'arbitre s'assure que le climat est stabilisé. Le match redémarre par la reprise correspondant à l'arrêt (coup franc, touche, balle à terre, etc.). La rencontre se poursuit normalement.

6. Conséquences disciplinaires

La pause **n'empêche en aucun cas la prise de sanctions disciplinaires**. L'arbitre peut prononcer des avertissements ou exclusions avant, pendant ou après la pause, selon les comportements constatés.

7. Rapport d'après-match

L'arbitre mentionne dans son rapport :

- le moment de la pause ;
- les motifs concrets de son déclenchement ;
- les réactions observées (joueurs, capitaines, responsables d'équipe) ;
- les éventuelles mesures disciplinaires prises ;
- les impacts sur le climat du déroulement de la suite de la rencontre.

Ce rapport constitue un élément essentiel pour l'analyse par les instances.

Les Ligues et Districts s'engageant dans la mise en œuvre du protocole sont invités à se faire connaître auprès de la FFF, à faire **un bilan quantitatif et qualitatif de cette mesure au 31 décembre et au 30 juin de chaque saison**, et à transmettre ce dernier à la Direction de l'arbitrage (DA) de la FFF : pausesdapaisement@fff.fr.



**Programme 2ème semestre formations gratuites
(sauf Strapping, Ktaping, PSC)**



Strapping (20€)

- Mardi 30 septembre
- 18h30 21h30
- Joseph Broyon, kinésithérapeute
- [JE M'INSCRIS >](#)



K Taping (20€)

- Mardi 7 octobre
- 18h30 21h30
- Joseph Broyon, kinésithérapeute
- [JE M'INSCRIS >](#)



Diététique

- Jeudi 9 Octobre
- 18h30 21h
- Eloïse Pellicier, diététicienne
- [JE M'INSCRIS](#)

≥



Gérer et animer une gestion associative

- Jeudi 2 Octobre
- 18h30 21h
- Dominique Jean - Dirigeant associatif
- [JE M'INSCRIS](#)

≥



Formation PSC (60€)

- Samedi 11 octobre ou Samedi 15 novembre
- 9H 17h00
- Géré par la FFSS
- [JE M'INSCRIS](#)

≥



Jeunes dirigeants

- Samedi 11 octobre
- 9h 16h00
- Georges Lavy - Dominique Jean - Lucy Borgeot : dirigeants associatifs

- [JE M'INSCRIS](#)

≥



Numérique

- Jeudi 16 octobre ET jeudi 6 novembre
- 18h30 21h00
- Pascale Torque, conseil en formation

- [JE M'INSCRIS](#)

≥



Communication - événement

- Mercredi 12 novembre
- 18h30 20h30
- Isabelle Jalkh Torque, professionnelle de la communication

- [JE M'INSCRIS >](#)



Powerpoint

- Jeudi 20 novembre
- 18h30 21h00
- Georges Lavy, dirigeant associatif
- [JE M'INSCRIS](#)

≥



Projeter son association vers l'excellence -

- Jeudi 27 novembre
- 18h30 21h00
- Fannie Mause, conseillère en gestion associative

- [JE M'INSCRIS](#)

≥



Logiciel de communication

PREZI

- Jeudi 4 décembre
- 18h30 21h
- Lucie Borgeat, dirigeante associative

- [JE M'INSCRIS](#)

≥



Recyclage PSC (40€)

- Samedi 6 décembre
- 9h 12h
- Géré par la FFSS

- [JE M'INSCRIS](#)

≥

Programme Dirigeants et bénévoles

Nous avons le plaisir de pouvoir vous proposer des thématiques d'accompagnement à destination de tous les adhérents d'une association sportive à la Maison des Sports. Pour toutes les informations, l'inscription et les thématiques abordées : cliquez ci-dessous :-)

[Je m'inscris](#)



CDOS

90 Rue henri oreiller 73000 Chambéry, 90 Rue henri oreiller, 73000, Chambéry

Cet email a été envoyé à district@savoie.fff.fr.

Vous avez reçu cet email parce que vous vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)





REPAS DANSANT

organisé par l'Association Futsal Rochette Olympique



SAMEDI 18 OCTOBRE - 19H
CENTRE D'ANIMATION DE LA ROCHETTE

25€

MENU

Samoussas et salade

**Carry de poulet ou rougail saucisse
avec riz et haricots rouges**

Fromage

Tarte ananas coco

Punch offert

15€

jusqu'à 12 ans

ANIMÉ PAR
DJ WILLO

RÉSERVATIONS
JUSQU'AU
4 OCTOBRE

06 75 50 95 27
06 66 58 57 95
06 75 13 64 18
06 51 59 21 43